

**PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS TENUE LE 6
SEPTEMBRE 2011 A 15H.01**

**PROJET : ACQUISITION D'UN TRACTEUR A 4 ROUES MOTRICES-
N/RÉF. : APPEL D'OFFRES DU 25 AOUT 2011-10-07**

Sont présents : Hilaire Lemieux, directeur général
Diane Gaumont, adjointe à l'administration et secrétaire-
trésorière adjointe

Deux entreprises ont présenté des soumissions dans le délai requis suite à
l'appel d'offres sur invitations à quatre fournisseurs (- de 100,000.\$)

FOURNISSEUR	TOTAL (AVANT TAXES)
Garage Pau-Émile Ancil; Ltée	40 500.00
Machinerie JNG Thériault Inc.	39 200.00

Donne à Mont-Louis, P.Q. ce 6 septembre 2011

Hilaire Lemieux, DG et secrétaire-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2011

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue au lieu, place et heures des séances ordinaires, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, sont présents : son Honneur la maire, monsieur Paul-Hébert Bernatchez, mesdames et messieurs les conseillers : Jocelyne Poitras, Nathalie Laflamme, Marc Boucher, André O. Robinson, Renaud Robinson et Mario Lévesque, tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Paul-Hébert Bernatchez, maire.

Est absente : Jocelyne Poitras, absence motivée

Sont également présents: Hilaire Lemieux, gma, Dg et sec.-trésorier
Diane Gaumont, adjointe à l'administration et
secrétaire-trésorière adjointe

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par madame Jocelyne Poitras et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé en ajoutant le point suivant au secteur 15. « Affaires nouvelles » et que ce secteur demeure ouvert :

- 15. a) Club des 50 ans +(Renaissance),programme des nouveaux horizons**
- b)**

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Mario Lévesque et résolu que le procès verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2011 soit adopté sans modification.

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis numéros 5518 à 5535, ainsi que les salaires, les cotisations de l'employeur de juillet 2011 et les prélèvements automatiques pour une somme de 72 571.46 \$, visant le paiement des dépenses incompressibles en vertu du règlement numéro 208. Cette liste est déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 1-5-3 / 02.

RÉSOLUTION NO : 3181-09-2011

Il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par monsieur Marc Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement numéro 163) ou autorisées par le conseil; le tout apparaissant sur la liste distincte des comptes à payer au montant de 125 945.18 \$ sur l'administration générale (incluant le FADT) et de 35 702.59 \$ (assainissement des eaux usées) datée du 6 septembre 2011 et présentée à tous les membres présents; cette liste est déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 1-5-3/ 02.

DOSSIER SONIA GAGNON

Tous les membres présents du conseil prennent acte de toutes les correspondances adressées à notre municipalité et au Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs par madame Sonia Gagnon concernant un projet d'implantation d'une entreprise coopérative pour la fabrication de « produits de partage » dans le bâtiment désaffecté de la station piscicole de l'Anse Pleureuse, propriété dudit ministère. Le conseil pourrait statuer sur le dossier après une rencontre prévue en septembre avec les gens du ministère.

CORRESPONDANCE DE NORMAND GÉLINAS

Tous les membres présents du conseil prennent acte de la correspondance de M. XXXX qui demande un prolongement du déneigement du Chemin des Côtes à l'Anse Pleureuse, étant donné qu'il a entrepris la construction d'un chalet en façade d'une portion de route non entretenue l'hiver. Les membres du conseil ne donneront pas suite à cette demande puisque M. XXXX était conscient de cet état de fait au moment de sa demande de permis.

RÉSOLUTION NO : 3182-09-2011

Il est proposé par madame Nathalie Laflamme, appuyée par monsieur Renaud Robinson et résolu que le don suivant soit accordé :

Club Lions de Mont-Louis

1 vinier

RÉSOLUTION NO : 3183-09-2011

Il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par monsieur Marc

Boucher et résolu que les représentants de la municipalité au Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Mont-Louis dont le mandat vient à échéance bientôt soient nommés pour un autre mandat :

André O. Robinson	2011/09/01
Neil Berntachez	2011/10/24

RÉSOLUTION NO : 3184-09-2011

CONSIDÉRANT la résolution numéro **3010-11-2010** et que les différentes étapes, incluant la modification au règlement de zonage, ont été réalisées;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder au titre définitif de propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Marc Boucher et résolu que Me Cécile Lacasse soit mandatée pour effectuer la dite transaction immobilière à intervenir entre notre municipalité et les propriétaires du 5, Rue Principale à Gros-Morne; le maire et le directeur général sont autorisés à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

RÉSOLUTION NO : 3185-09-2011

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a mis en vente son véhicule « Dodge 1969 » et qu'elle n'avait reçu que deux offres verbales depuis le mois de juin 2011;

CONSIDÉRANT la dernière offre d'achat écrite de monsieur Jacques Gauthier de Murdochville pour la somme de 4 050.\$ (taxes en sus) est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par monsieur André O. Robinson et résolu que notre municipalité accepte l'offre de monsieur Jacques Gauthier de Murdochville pour l'achat du véhicule « Dodge 1969 » identification : L6L2J26422 au prix de 4 050.00\$ (taxes en sus); monsieur Hilaire Lemieux est mandaté pour signer tous les documents relatifs au dossier.

RÉSOLUTION NO : 3186-09-2011

Il est proposé par madame Nathalie Laflamme, appuyée par monsieur Mario Lévesque et résolu que notre municipalité accepte l'offre de services de la Cie Néo pour la fourniture de 2 réservoirs de fibre de verre et de différents équipements pour la protection incendie au prix de 14 990.\$, (taxes et transport en sus).

RÉSOLUTION NO : 3187-09-2011

Il est proposé par monsieur André O. Robinson, appuyé par monsieur Renaud Robinson et résolu que soit adopté le **décompte progressif numéro 8**, daté du 6 septembre 2011, pour les travaux réalisés par « ENTREPRISES G.N.P. INC. » dans le cadre du projet « Interception, voirie (phase 1) et assainissement des eaux usées GA10-802 » ; tel que recommandé par la firme BPR, la somme de 119 745.31\$, toutes taxes incluses (incluant les travaux du MTQ au montant de 3 061.31), soit acquittée.

RÉSOLUTION NO : 3188-09-2011

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyé par monsieur Marc Boucher et résolu que notre municipalité appuie le projet du Club des 50 ans + (Renaissance) de Gros-Morne pour acquérir certaines immobilisations et améliorer le local mis à leur disposition dans le cadre du programme

(Nouveaux Horizons » pour les aînés.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

A 21h.00, sur proposition de monsieur André O. Robinson, la séance est ajournée au mardi 20 septembre 2011 à 19h.00

Je, Paul-Hébert Bernatchez, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Paul-Hébert Bernatchez, maire

Hilaire Lemieux, directeur général et sec.-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2011, A 9H00

Sont présents : mesdames et messieurs les membres du comité : Diane Gaumond, Kathryn Ducharme, Guy Bernatchez.

Sont également présents : Éric Daraiche, inspecteur municipal
Hilaire Lemieux, Dg et sec.-trésorier agissant comme secrétaire du comité.

Le comité est réuni suite à une demande de dérogation mineure adressée à notre municipalité le 20 juillet 2011 par Me Cécile Lacasse, notaire et représentant monsieur XXXXX propriétaire de l'immeuble sise au 78, 1^{ère} Avenue Est à Mont-Louis, désigné comme étant deux parties du lot numéro **DEUX CENT SOIXANTE-QUATRE**, subdivision UN (ptie lot 264-1) et deux parties du lot **DEUX CENT SOIXANTE-NEUF**, subdivision UN (269-1) de la Seigneurie du Mont-Louis du cadastre révisé de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts.

Cette dérogation mineure consiste à l'empiètement de la marge de recul avant pour la maison de **cinq mètres et trente-cinq centièmes (5,35 m) de la route 132 et de cinq mètres et soixante et un centièmes (5,61m) de la 8^{ième} Rue Est** au lieu des sept mètres (7,00 m) prescrit par le règlement de zonage numéro 180, le tout décrit au certificat de localisation effectué par Christian L'Italien, arpenteur géomètre, le 13 juillet 2011. En 1999, la véranda existante en façade de la route 132 a été intégrée à la maison.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation peut-être accordée si elle ne porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur

droit de propriété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Gaumond, appuyée par Guy Bernatchez et résolu à l'unanimité que recommandation soit faite au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure ci-décrite, afin d'autoriser l'empiètement de la marge de recul avant pour l'immeuble situé au 78, 1^{ère} Avenue Est à Mont-Louis, désigné comme étant deux parties du lot numéro **DEUX CENT SOIXANTE-QUATRE**, subdivision **UN (ptie lot 264-1)** et deux parties du lot **DEUX CENT SOIXANTE-NEUF**, subdivision **UN (269-1)** de la seigneurie du Mont-Louis du cadastre révisé de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts, le tout sujet aux dispositions du règlement numéro **143** régissant les dérogations mineures.

Hilaire Lemieux, secrétaire pour le
comité consultatif d'urbanisme

REPRISE LE 20 SEPTEMBRE 2011 DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 6 SEPTEMBRE 2011

Sont présents : son Honneur la maire, monsieur Paul-Hébert Bernatchez, mesdames et messieurs les conseillers : Jocelyne Poitras, Nathalie Laflamme, Marc Boucher, André O. Robinson, Renaud Robinson et Mario Lévesque, tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Paul-Hébert Bernatchez, maire.

Sont également présents: Hilaire Lemieux, gma, Dg et sec.-trésorier
Diane Gaumond, adjointe à l'administration et
secrétaire-trésorière adjointe

RÉSOLUTION NO : 3189-09-2011

CONSIDÉRANT QUE le tracteur de voirie Inter 1973 est hors d'usage depuis juillet dernier et qu'il en coûterait plus de 6 000.\$ pour procéder aux travaux de remise en état du moteur ;

CONSIDÉRANT QU' étant donné l'âge et son état général, il était approprié de trouver une alternative à plus long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allé en appel d'offres sur invitations pour faire l'acquisition d'un nouveau tracteur ;

CONSIDÉRANT QUE quatre fournisseurs ont été invités à soumissionner (- 100,000.\$) sur le projet d'acquisition d'un tracteur à 4 roues motrices – Réf. : **APPEL D'OFFRES DU 25 AOUT 2011** et que les deux fournisseurs « Massey Fergusson » se sont prévalus de cet appel d'offres sur invitations ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise **JNG THÉRIAULT INC.** d'Amqui est conforme et la plus basse pour la somme de 39 200.\$ (taxes en sus) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par monsieur Marc Boucher et résolu unanimement

QUE notre municipalité retient la soumission la plus basse, soit celle de « **MACHINERIE JNG THÉRIAULT INC.** » pour la somme de 39 200.\$ (taxes en sus) pour l'acquisition d'un tracteur à quatre roues motrices avec souffleur Normand de 26 pouces ;

QUE notre municipalité ne financera pas cette acquisition et déboursera en totalité le montant de l'achat à même les sommes prévues au budget 2011 en immobilisations TRANSPORT, voirie municipale.

RÉSOLUTION NO : 3190-09-2011

Il est proposé par monsieur André O. Robinson, appuyé par monsieur Mario Lévesque et résolu que le directeur général est autorisé à procéder à l'achat de la tôle nécessaire à la finition intérieure de la nouvelle partie de la caserne incendie et de procéder à la pose par l'entrepreneur TI-ZOUR, au tarif horaire exprimé dans sa soumission du 13 juillet dernier dans le cadre du projet de rénovation du parement extérieur de l'Édifice municipal ; ces travaux sont estimés à moins de 10 000.\$, matériaux et main d'œuvre.

LEVÉE DE LA SÉANCE

A 20h.30, sur proposition de Nathalie Laflamme, la séance est levée.

Je, Paul-Hébert Bernatchez, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Paul-Hébert Bernatchez, maire

Hilaire Lemieux, directeur général et sec.-trésorier